

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roseline Georges		Date d'inspection Le 27 août 2026
Nom de l'établissement La garderie du petit nid douillet		Numéro de permis 2024037
Adresse 26 rue Du Moulin Verret NB E3V 4M8		Numéro de téléphone (506) 253-3566
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	31 août 2026	
Commentaires: Il est important de retirer et de jeter les jouets brisés, ainsi que de ramasser les morceaux de plastique, de papier et de carton présents dans l'aire de jeu extérieure des enfants, afin d'assurer un environnement sécuritaire.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme aux exigences applicables à une garderie éducative en milieu familial. À mon arrivée, les enfants étaient à l'extérieur. L'exploitante m'a informée que les enfants d'âge préscolaire ne font plus la sieste. L'enfant en bas âge a faite une sieste durant la visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 27 août 2026
Date

original signé par
Roseline Georges
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 août 2026
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"